

DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVERTURE TEMPORAIRE D'UN DEBIT DE BOISSONS

1 ère CATEGORIE

3ème CATEGORIE

Monsieur le Maire

Je soussigné (e) POHIN Martine, Secrétaire de l'association les Ti' Vals'Timbancs

Domicilié à 19 rue Marcel Pagnol Etival-lès-Le-Mans

ai l'honneur de solliciter, conformément aux articles L.3334-2 et L.3352-5 du Code de la santé publique, l'autorisation d'ouvrir un débit temporaire de boissons

le 30 mars et le 6 avril 2024

de 20h30

à 1 h

le 31 mars et le 7 avril 2024

de 14h00

à 18h30

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le 16 février 2024

Signature



ARRETE DU MAIRE N° 2024-014

Je soussigné(e) Emmanuel FRANCO

Maire d'Etival-lès-Le-Mans

Vu la demande ci-dessus.

Vu les articles L.3334-2 et L.3352-5 du Code de la santé publique ;

Vu

Arrête :

Madame POHIN Martine, Secrétaire de l'association les Ti' Vals'Timbancs

est autorisée à ouvrir un débit temporaire de boissons de 3ème catégorie

à la salle polyvalente

le 30 mars et le 6 avril 2024

de 20h30

à 1 h

le 31 mars et le 7 avril 2024

de 14h00

à 18h30

à l'occasion de représentations théâtrales

à charge pour lui de se conformer toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

Fait à Etival-lès-Le-Mans, le 16 février 2024

Le Maire,

